

Pessac, le mardi 12 juillet 2016

Votre correspondant : Véronique BIJAYE
Téléphone : 05.56.36.23.97
Télécopie : 05.56.36.28.73
Référence : FFG-CAG/VB/ CLUBS 2016
07 PROPOSITION DE PAIEMENT PAR
ECHEANCES LICENCES

Destinataire :

Associations Aquitaine

Objet Proposition de paiement par échéances des licences.

Chère Présidente, Cher Président,

Certaines associations souhaitent régler leurs licences (hors assurance) en plusieurs échéances. A cet effet, le comité d'aquitaine a mis en place depuis quelques saisons, une convention qui va vous permettre d'étaler vos règlements sur plusieurs mois, selon la procédure suivante :

- 1- vous devez en faire la demande par écrit auprès du comité régional ;
- 2- après accord, le comité vous fera parvenir une convention où seront fixées les sommes à régler, évaluées sur la base des licences de l'année précédente ; toutefois la somme totale des assurances est encaissable à chaque souscription afin de garantir la couverture du licencié ;
- 3- vous devrez, impérativement, renvoyer la convention (en deux exemplaires) signée et accompagnée des différents règlements qui vous sont demandés.

Dans l'attente de votre retour,

Je vous prie d'agréer, Chère Présidente, Cher Président, l'expression de mes plus respectueuses et cordiales salutations sportives, gymniques et olympiques.

Le Président
Frédéric BUREAU

Copie :
Pièce jointe :



Cycle Olympique
2017-2020